

# PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON

Aux contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR NICOLE DOMINGUE, DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE, QUE :

#### DÉROGATION MINEURE # 2023-05

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton, qui se tiendra le 3 juillet 2023 à 19 h, le Conseil municipal aura à statuer sur la demande de dérogation mineure portant le numéro 2023-05.

#### IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

LOT NUMÉRO 3 481 062

#### NATURE ET EFFETS

La demande a pour but de régulariser la situation au sujet de l'agrandissement d'un bâtiment secondaire (garage) en cour arrière effectué en 1993 dont la marge de recul latérale est de 1.14 mètre linéaire, au lieu de 5 mètres linéaires, (*un garage en cour avant devait respecter la marge de recul latérale applicable au bâtiment principal soit 5,00 mètres*), tel que décrit au règlement municipal de zonage #90-17 entré en vigueur le 5 décembre 1990 et dont aucune trace de dérogation mineure adoptée par le conseil n'est existante.

Au cours de cette séance, le Conseil entendra toute personne intéressée qui désirera s'exprimer relativement à cette demande de dérogation mineure.

**DONNÉ à Sainte-Cécile-de-Whitton ce treizième jour du mois de juin deux mille vingt-trois.**

---

Directrice générale/Greffière-trésorière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée, Nicole Domingue, directrice générale/Greffière-trésorière, résidant à Lambton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 9 h et 16 h, le treizième jour du mois de juin 2023, à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau municipal et babillard municipal (village).

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce treizième jour du mois de juin deux mille vingt-trois.**

---

Directrice générale/Greffière-trésorière